



Communiqué de Presse



Lorient,
Jeudi 14 juin 2018

Signature des Contrats de partenariat 2014-2020 révisés 11,3 M€ de crédits régionaux pour les projets du Pays de Lorient jusqu'en 2020

Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, s'est lancée dans un tour de Bretagne venant finaliser la démarche de révision, à mi-parcours, des contrats de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020. L'élue a fait étape, ce jeudi, à Lorient. Accompagnée de Gaël Le Saout, Conseillère régionale référente pour ce territoire, elle a signé l'avenant au contrat de partenariat pour la période 2017-2020 avec Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération, Jacques Le Ludec, Président la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, et Sébastien Miossec, Président de Quimperlé Communauté. L'élue avait visité au préalable *Hydrophone*, le futur complexe de musiques actuelles dont la réalisation est financée dans le cadre de ce contrat.

Comme le prévoyait l'engagement initial, les Pays ont fait évoluer leur contrat de partenariat avec la Région au terme d'une année 2017 dédiée à une révision concertée. Ainsi, la Vice-présidente du Conseil régional à l'aménagement territorial est allée à la rencontre des acteurs de chacun des 21 territoires de Bretagne au cours de l'année écoulée.

La signature officielle de l'avenant au contrat de partenariat pour la période 2017-2020 vient finaliser cette actualisation.

135 M€ de dotations régionales pour 2017-2020

En 2015, la Région a signé avec chacun des pays, ainsi qu'avec l'association des îles du Ponant, un contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la période 2014-2020. Une enveloppe globale de **350 M€ sur 6 ans** est ainsi consacrée à la politique contractuelle de la Région : **230 M€ de crédits régionaux** et **120 M€ de crédits européens** dédiés à l'accompagnement de projets locaux.

Après une première période de mise en œuvre des contrats entre 2014 et 2016 et l'attribution d'une partie de l'enveloppe régionale, une nouvelle page s'est ouverte en 2017 avec la mobilisation de **135 M€** à répartir entre les territoires selon le principe de solidarité qui guide la politique territoriale de la Région.

Cette révision concertée a permis d'ajuster le contenu de chaque contrat pour l'adapter au plus près à la stratégie du territoire.

Une nouvelle dotation de 11,3 M€ pour le Pays de Lorient

La Région va continuer de soutenir des projets participant au développement du territoire de Lorient, désormais élargi à Quimperlé Communauté, à travers une nouvelle dotation de **11,3 M€** pour la période 2017-2020, portant ainsi à **18,1 M€ le montant total des crédits régionaux alloués en six ans, auxquels s'ajoutent 11,4 M€ de crédits européens.**

Contacts | **SERVICE PRESSE** | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient

Soucieuse d'articuler développement régional et local, la Région a renouvelé sa confiance aux 21 Pays de Bretagne et à l'association des îles du Ponant en signant en 2015 avec chacun d'entre eux un contrat de partenariat Europe-Région-Pays. À travers ces contrats, la Région souhaite favoriser l'égalité des territoires, encourager le développement local et susciter la création d'emplois.

Signé en juillet 2015, le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient a été élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux. Sur la période 2017-2020, cette nouvelle enveloppe régionale de 11,3 M€ continuera de financer des projets construits autour de **3 priorités** :

- ⇒ **accompagner la transition énergétique ;**
- ⇒ **agir pour la richesse maritime du territoire ;**
- ⇒ **renforcer l'attractivité territoriale.**

Un **quatrième axe**, commun à tous les contrats, porte sur le soutien aux **“services collectifs essentiels”**, ciblant notamment l'**enfance**, la **jeunesse**, la **santé**, la **culture** et le **sport**.

Un **Comité unique de programmation (CUP)**, coprésidé par la Région, en la personne de **Gaël Le Saout**, référente pour le pays, et par les Présidents de Lorient Agglomération, de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et de Quimperlé Communauté, **Norbert Métairie**, **Jacques Le Ludec** et **Sébastien Miossec**, se réunit régulièrement pour examiner les projets pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen.

À travers cette nouvelle génération de contrats, la Région a souhaité aussi mobiliser davantage les acteurs locaux -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, invités à siéger au sein de cette instance, à parité avec les élus.

Dix projets programmés et 5 déjà soutenus par la Région

Sur le territoire de Lorient, le Comité unique de programmation a donné un avis favorable au soutien de 10 projets. Cinq ont déjà fait l'objet d'un appui financier de la Région dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2016.

Les voici :

- ◆ réalisation des études et travaux du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de **Lorient**,
- ◆ réhabilitation de 60 logements sociaux du quartier de Kerguillette à **Lorient**,
- ◆ création d'un Espace Info Habitat à **Lorient**,
- ◆ construction d'un bâtiment scolaire et péri-scolaire dans une démarche d'économie circulaire à impact positif à **Sainte-Hélène**,
- ◆ création du complexe des musiques actuelles *Hydrophone* à **Lorient** (voir ci-dessous).

Hydrophone, musiques au cœur de la Base

Hydrophone captera et diffusera tout prochainement ses premières ondes mélodiques. Niché au cœur du blockhaus K2 de Lorient - La Base, le complexe des musiques actuelles ouvrira ses portes début 2019 et permettra notamment à des talents artistiques de se faire détecter. Il réunira en seul et même endroit un **lieu de diffusion** et une partie studios dédiée à l'**accompagnement de la pratique musicale**.

Sur près de **2 500m²**, cet équipement proposera **2 salles de musiques actuelles avec deux scènes modulables** et **5 studios de répétition et d'enregistrement**. Implanté dans un site d'exception héritée de la Seconde Guerre mondiale, le lieu bénéficiera en outre d'une architecture ambitieuse et d'une acoustique unique.

Sa réalisation constitue la dernière étape en date de la reconversion exemplaire de l'ex-base de sous-marins entamée depuis plus de 25 ans par Lorient Agglomération. Dans ce même bloc K2, *Hydrophone* côtoiera en effet le **musée du sous-marin Flore**, une **ferme solaire de 20 000 m²**, un **port à sec** pouvant accueillir près de 300 bateaux et la **société Plastimo**, leader mondial de l'accastillage.

Coût total de la création de ce complexe : : **4,3 M €**, dont **1,6 M€** pris en charge par la Région.

Les 6 grands principes des contrats de partenariat

La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère les îles bretonnes.

La concertation

Les pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...

Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonnes, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité.

La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe "rééquilibrage territorial".

La participation

Ce contrat engage la Région, le pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suit la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

La clarification

Ainsi, le contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions doivent aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficacité de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les contrats de partenariat 2014-2020 : mode d'emploi

Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux dédiés au contrat avait été signifiée dans le contrat à travers la "Convention pour le soutien régional aux priorités de développement" : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Elle s'appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

Cette enveloppe a été complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens :

⇒ **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux pays, a été mobilisée pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités.

⇒ le programme **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) : une enveloppe régionale de 36,8 M€, répartie entre les 21 pays et dédiée au financement de projets de développement rural.

⇒ Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) : une enveloppe régionale de 8,5 M€ répartie entre l'ensemble des territoires littoraux pour le soutien à des projets locaux liés au développement des activités maritimes et à la pêche.

Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, leur gouvernance est assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le pays.

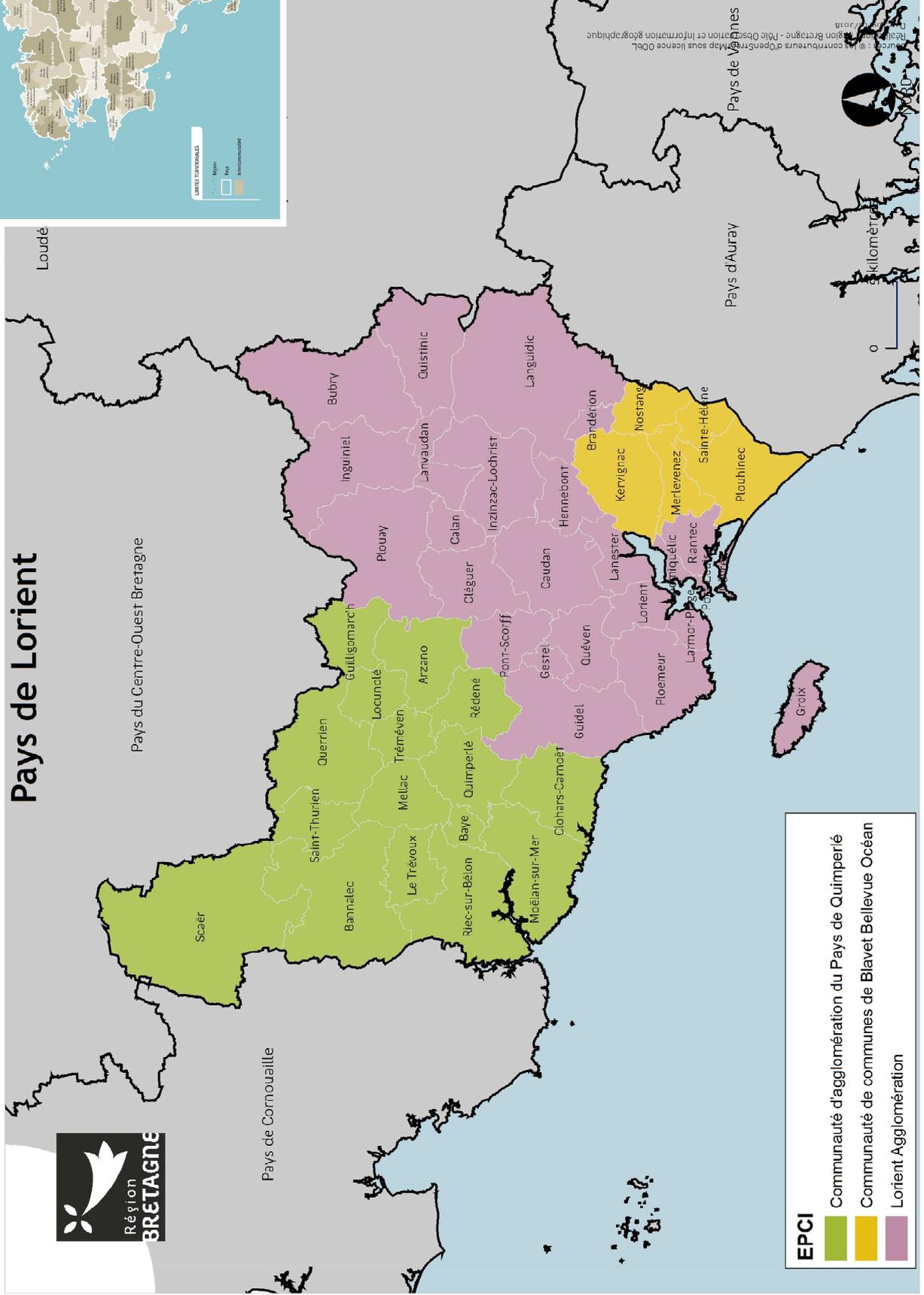
Il est composé pour moitié d'élus et pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement auquel s'ajoute le conseiller régional référent du pays, qui tous disposent d'une voix délibérative.

Peuvent par ailleurs être membre du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional dans le cas où le territoire est concerné.

Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rend un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionne les projets éligibles aux crédits européens.

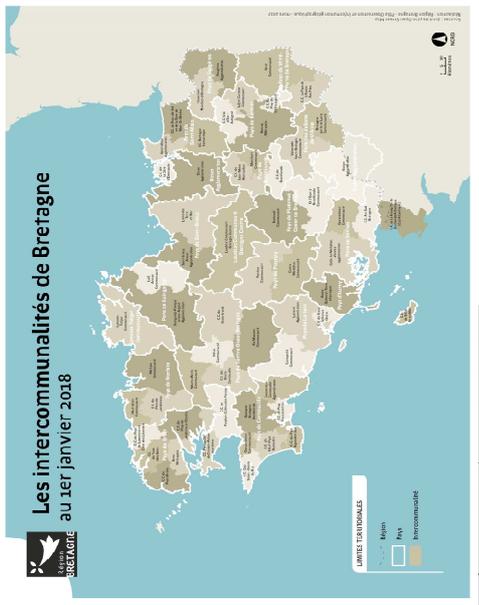
L'analyse des projets se fait notamment au regard de leur durabilité avec audition des maîtres d'ouvrage.

Pays de Lorient



EPCI

- Communauté d'agglomération du Pays de Quimper
- Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan
- Lorient Agglomération



Les intercommunalités de Bretagne au 1er janvier 2018



0 50 Kilomètres

Source : Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
 Révisé par : Région Bretagne - Pôle Observation et Information géographique
 Date : 10/2018